

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, au Lieu dit La Raclerie sur la commune de OZILLAC

Il sera procédé, du **mardi 6 janvier 2026 au jeudi 5 février 2026 inclus**, soit une durée de 31 jours, à l'ouverture d'une enquête publique préalable à la délivrance du permis de construire nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une centrale photovoltaïque au sol, avec ses bâtiments techniques comprenant un poste de livraison, deux postes de transformation, une citerne incendie souple, deux clôtures, deux portails à deux vantaux au Lieu dit La Raclerie, par la société SAS ENR EEF 20, sur la commune de OZILLAC.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du responsable du projet à l'adresse suivante : Société SAS ENR EEF 20, 11 A rue de la Cossionnière 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC, Tel : 06 71 14 00 74.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public").

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – Tel : 05 46 27 43 00.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de OZILLAC, siège de l'enquête, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à la mairie de OZILLAC : 2 rue de Saintonge 17500 OZILLAC et seront annexées au registre d'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Monsieur Olivier CHAUVEAU a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Ludovic GLORY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de OZILLAC, dans les conditions suivantes :

- Mardi 6 janvier 2026 de 09h00 à 12h00
- Mardi 20 janvier 2026 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 5 février 2026 de 09h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L123-15 du code de l'environnement.

À l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande de permis de construire déposée par la société SAS ENR EEF 20.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (Bureau de l'environnement) et à la mairie de OZILLAC pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.